

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, tenue le **lundi 21 juin 2021**, à 19 h 30, à distance par audioconférence, à laquelle étaient présents :

Le maire, monsieur François Desrochers.

Madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Gilles Perreault	District numéro 1
Audrey Robert	District numéro 2
Michel Dupuis	District numéro 3
Frédéric Bourgeois	District numéro 4
Jocelyn Beauséjour	District numéro 5
Jean Lemieux	District numéro 6

Était également présent :

Monsieur René Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier

1. Législation

1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum

Monsieur le Maire amorce la séance par un moment de réflexion et constate le quorum.

1.2. Séance à huis clos

164-06-2021

ATTENDU la poursuite de l'état d'urgence concernant la pandémie relative à la COVID-19;

ATTENDU QUE malgré le passage de la municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare en zone jaune, les dimensions de la salle du conseil à l'Hôtel de Ville ne permettent pas d'assurer la distanciation recommandée par la santé publique;

ATTENDU QU' il est dans l'intérêt du public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par audioconférence;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Michel Dupuis,
Appuyée par M. Frédéric Bourgeois,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos.

1.3. Adoption de l'ordre du jour

165-06-2021

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,
Appuyée par M. Jocelyn Beauséjour,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, comme présenté.

1. Législation

- 1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum
- 1.2. Séance à huis clos
- 1.3. Adoption de l'ordre du jour

2. Loisirs et Culture

- 2.1. Demandes de certificats d'autorisation au MELCC et au MFFP dans le cadre du projet de prolongement de la piste cyclable – Autorisations et engagement de la Municipalité

3. Voirie

- 3.1. Entretien hivernal des chemins et stationnements municipaux 2021-2026 – Appel d'offres
- 3.2. Réfection de la 61^e Avenue – Appel d'offres
- 3.3. Achat d'une camionnette 2022 avec benne basculante et accessoires – Octroi du contrat

2. Loisirs et Culture

2.1. Demandes de certificats d'autorisation au MELCC et au MFFP dans le cadre du projet de prolongement de la piste cyclable – Autorisations et engagement de la Municipalité

166-06-2021

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare a mandaté la firme *Les Services EXP inc.* pour la préparation des plans et devis, dans le cadre de travaux de construction d'une piste cyclable entre la 25^e Avenue et le chemin du Parc;

ATTENDU QUE le projet, qui consiste, entre autres, à des travaux d'installation de conduites d'égout pluvial, nécessite un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

ATTENDU QUE le projet, qui consiste, entre autres, à des travaux en bande riveraine d'un cours d'eau, nécessite un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP);

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Michel Dupuis,
Appuyée par M. Frédéric Bourgeois,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que la Municipalité de Saint-Ambroise-Kildare autorise la firme *Les Services EXP inc.* à présenter toute demande d'autorisation ou d'approbation ou permis auprès des différents paliers gouvernementaux, tels que le MELCC, tout autre ministère, la Municipalité régionale de comté (MRC) de Joliette ainsi que les services d'utilités publiques, et ce, dans le cadre du projet de prolongement de la piste cyclable;
- 3- Que la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare s'engage à transmettre au MELCC, au plus tard, 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec les autorisations accordées;
- 4- Qu'afin de couvrir les frais exigibles pour les études des demandes de certificat d'autorisation ou d'approbation ou permis, le Conseil municipal autorise l'émission de tout chèque afin de procéder au paiement associé au frais d'analyse des différentes demandes, en vertu des tarifs prévus à l'Arrêté ministériel concernant les frais exigibles en vertu de la LQE dans le cadre dudit projet.

3. Voirie

3.1. Entretien hivernal des chemins et stationnements municipaux 2021-2026 – Appel d'offres

167-06-2021

ATTENDU le dépôt du devis pour l'entretien hivernal des chemins et stationnements municipaux pour les saisons 2021 à 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,
Appuyée par M. Gilles Perreault,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'accepter le devis pour l'entretien hivernal des chemins et stationnements municipaux et d'autoriser M. René Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier, à afficher l'appel d'offres dans le *Journal L'Action* ainsi que sur le site du *Système électronique d'appel d'offres du Québec (SEAO)*;
- 3- De nommer M. Paul Hioba Hioba, directeur des travaux publics, parcs et immeubles, à titre de responsable de l'appel d'offres afin de pouvoir fournir les informations administratives et techniques aux soumissionnaires potentiels.

3.2. Réfection de la 61^e Avenue – Appel d’offres

168-06-2021

ATTENDU QUE la Municipalité a confié le mandat de la conception des plans et devis pour la réfection de la 61^e Avenue ainsi que la surveillance des travaux à la firme *Parallèle 54 Expert Conseil*, par voie de résolution 073-03-2021;

ATTENDU les plans et devis transmis par la firme *Parallèle 54 Expert Conseil*;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jocelyn Beauséjour,
Appuyée par M. Michel Dupuis,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D’accepter le devis d’appel d’offres pour la réfection de la 61^e Avenue et d’autoriser M. René Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier, à afficher l’appel d’offres dans le *Journal L’Action* ainsi que sur le site du *Système électronique d’appel d’offres du Québec (SEAO)*;
- 3- De nommer la firme *GBi Services d’ingénierie*, à titre de responsable de l’appel d’offres afin de pouvoir fournir les informations administratives et techniques aux soumissionnaires potentiels.

3.3. Achat d’une camionnette 2022 avec benne basculante et accessoires – Octroi du contrat

169-06-2021

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite acquérir une camionnette avec benne basculante et coffre tunnel;

ATTENDU le règlement en vigueur sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare;

ATTENDU l’offre transmise par l’entreprise *Boisvert ISUZU inc.*;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Gilles Perreault,
Appuyée par M. Frédéric Bourgeois,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D’octroyer le contrat à l’entreprise *Boisvert ISUZU inc.*, au coût de 89 502 \$, plus les taxes applicables et le droit spécifique sur les pneus neufs, pour l’achat d’une camionnette 2022 avec benne basculante, coffre tunnel et accessoires;

3- D'imputer la dépense au poste « Immobilisation – Véhicules » (23-20001-425).

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

*René Charbonneau,
directeur général et secrétaire-trésorier*

Sur ce, la séance est levée à 19 h 35

François Desrochers
Maire

René Charbonneau
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, François Desrochers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.